

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le 22 septembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, FAGNI, MANGUELIN, DUMONT, DESSERTINE, PESTELLE, Mmes AJOUX, CHAMBAUD, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER, ROGNARD
Secrétaire de séance : Eliane ROGNARD

Le Maire rappelle au public nombreux que la prise de parole pendant le conseil municipal n'est pas autorisée.

1) Approbation du dernier procès-verbal

Demande faite des conseillers municipaux concernés par l'absence de leur nom dans les personnes présentes au conseil municipal du 2 juin 2025. Sont donc rajoutés parmi les présent(e)s au conseil municipal du 2 juin 2025 : Michel ALBERTI, Valérie CHAMBAUD et Francis DUMONT.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 2 juin 2025 ainsi amendé,

2) DIA

DIA : Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

DOSSIER	PROPRIETAIRE - BIEN	ACHETEUR - COUT
DIA 00123525V0010	CTS THEVENET Rte de Châtillon-sur-Chalaronne Parcelles A 1495 et A 1496 = 284m2	M. et Mme LY 01240 MARLIEUX 30 000,00 €
DIA 00125325V0011	CTS THEVENET Rte de Châtillon-sur-Chalaronne Hangar Parcelle A 1494 = 341 m2	M. et Mme JAYR 01240 MARLIEUX 50 000,00 €
DIA 00123525V0012	PATÉ Didier et GOUT Sylvie 67 Rte de St-André-le-Bouchoux Maison + terrain Parcelle A 0423	Kévin et Célia POSE 69200 VENISSIEUX 270 000,00 €
DIA 00123525V0013	MOLDOVAN-ONICA Gheorghe-Marian 218 Grande Rue Maison Parcelle A 0468	POLO Romain 01120 DAGNEUX 129 000,00 €
DIA 00123525V0014	CHARNAY Gabriel et Raymonde Impasse Arbant Parcelle non bâtie – A 0487 – 150 m2	SCI ADRIA 01480 SAVIGNEUX 22 000,00 €
DIA 00125325V0015	ADEQUAT IMMO 2 Allée des Charpennes Bâti industriel sur terrain propre A 1154-A1155 – 6008 m2	HEXARA 01310 CONFRANCON 800 000,00 €
DIA 00123525V0016	Objectif Pierre Lot N°11 L'Envolée des Dombes Parcelle non bâtie – B 0848 – 353 m²	BOISSEAU Nathan 01240 MARLIEUX 76 000,00 €

DIA 00125325V0017	Denis PLANCHE 3 Allée des Charpennes Bâti sur terrain propre 6A 1362 – 1431 m ²	Non précisé 255 000,00 €
DIA 00123525V0018	Objectif Pierre Lot N°1 L'Envolée des Dombes Parcelle non bâtie – B 831-B 832– 876 m ²	MATHIVET Alexis et MAGALHAES Leslie 01330 VILLARS-LES-D. 115 000,00 €

3) Rentrée scolaire 2025

Le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et donne les effectifs de chaque structure.

►Ecole publique : 152 enfants = 94 en élémentaire et 58 en maternelle

►Pole Enfance : 117 familles adhérentes pour 196 enfants sur la totalité des services proposés. L'équipe salariée est composée de 3 animatrices, d'une cuisinière et d'une directrice.

- Le périscolaire est en forte augmentation : le matin = 40 enfants en moyenne, le soir = 50 enfants en moyenne.
- 118 à 124 repas/jour avec un maximum possible de 130 repas

Le Maire fait part du mail reçu de Pôle Enfance et d'une ATSEM concernant les conditions d'accueil des enfants à la cantine : nombre d'enfants accueillis en augmentation d'où la question de la taille de la salle de restauration, manque de personnel pour offrir un accueil de qualité et difficulté du recrutement et besoin d'une salle supplémentaire pour l'accueil du périscolaire du matin.

Bien que cette situation mette en évidence la nécessité et la qualité du service assuré par Pôle Enfance, elle reflète les difficultés actuelles pour faire face à la demande.

- Les mercredis et vacances scolaires : les effectifs sont stables = 25 à 30 enfants en moyenne.

►Ecole St Jean Bosco : 208 enfants = 69 en primaire et 139 en secondaire. L'école fonctionne avec 19 salariés (professeurs et instituteurs) et 3 bénévoles

1) Enquête publique sur la modification N°1 du PLU

Durée de l'enquête publique : du mardi 16 septembre 8h30 au vendredi 3 octobre 19h

Permanences du commissaire Enquêteur :

- Samedi 25 septembre 10h-12h
- Jeudi 25 septembre 10h -12h
- Vendredi 3 octobre 17h-19h

Consultation du dossier de Modification N°1 du PLU :

- En mairie aux heures d'ouverture
- Sur le site de la commune
- Pendant les permanences du commissaire enquêteur

Observations du public :

- Sur le registre d'enquête qui est à disposition en mairie
- Par mail (mairie.marlieux@wanadoo.fr)
- Lors des permanences du commissaire enquêteur

A l'issue de cette enquête publique le commissaire enquêteur fera parvenir au Maire son rapport. Le Maire fera ensuite un courrier de réponse aux personnes publiques ayant apporté un avis sur le dossier de modification du PLU. Enfin, le conseil municipal pourra adopter la modification du PLU.

1) Finances

►Décision modificative

Dans le cadre du marché de la route de Châtillon, à la demande de l'entreprise Roger Martin la commune a versé une avance forfaitaire de 11 341,31 €. Le remboursement de cette avance nécessite des opérations d'ordre au chapitre 041 de la section investissement. Le montant voté au BP, des chapitres 041 en dépenses

et en recettes d'investissement n'étant pas suffisant il convient de prendre une DM. Il est proposé les opérations suivantes:

Augmentation de crédits

Budget : PRINCIPAL

Intitulé de la D.M. : DM N°2 22-09-2025

Crée le 22/09/2025

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Ope	Montant	Compte	Ope	Montant
Immobilisations corporelles en cours 041	231	H.O.	11 341,31			
Avances versées sur commandes d 041				238	H.O.	11 341,31
Investissement			11 341,31			11 341,31

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour), accepte la décision modificative ci-dessus présentée.

► Plan de financement LEADER

A la demande de la Région de mettre à jour le plan de financement de la demande LEADER , pour la maîtrise d'œuvre du projet de cheminement doux piétons-vélos, route de Châtillon-sur-Chalaronne-Route de Beaumont et rue de la Laiterie, il est proposé le plan de financement ci-dessous.

Dépenses éligibles			Recettes	
Dépenses sur devis	Maîtrise d'œuvre	22 880,00 €	Département	2 230,80 €
			LEADER	13 728,00 €
			Autofinancement	6 921,20 €
Total :		22 880,00 €	Total :	22 880,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour), adopte le plan de financement ci-dessus.

► Dépenses scolaires et répartition entre les communes

	2023-2024	2024-2025
011- Charges à caractère générale	52 585,20 €	48 192,12 €
012 – Charges du personnel	79 835,47 €	72 367,69 €
TOTAL	132 420,67 €	120 559,81 €

Total des frais scolaires pour 2024-2025 = 120 559,81 €

Nombre total d'élèves 2024-2025 = 158

Frais scolaire/élève = 763,04 €

La répartition des frais scolaires entre les trois communes du RPI se fait au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, soit pour 2024-2025 :

La Chapelle du Chatelard : 19 élèves = 14 497,70 €

Saint-Germain-sur-Renon : 22 élèves = 16 786,81 €

Marlieux : 117 élèves = 89 275,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide, à l'unanimité, valide le coût scolaire 2024-

2025/élève, ainsi que la répartition entre les communes ci-dessus.

► Point sur l'exécution du budget

	FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisé au 09/09/25	% Réalisé
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	936 155,58 €	584 826,00 €	63 %
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	800 134,00 €	590 962,00 €	73 %

	INVESTISSEMENT	Total BP 2025	Réalisé au 22/09/25	% Réalisé
	Total des Dépenses d'Investissement	1 322 632,22 €	297 307,30 €	23 %
	TOTAL des recettes d'investissement	696 901,89 €	686 135,45 €	98,46 %

Concernant les dépenses d'investissement, le Maire précise qu'elles seront plus importantes en fin d'année lorsque les travaux sur la route de Châtillon et de la rue de la Laiterie seront terminés. A noter aussi que les recettes attendues ont été en quasi totalité perçues.

2) Point sur les travaux

► Travaux Route de Châtillon : ils sont réalisés en quasi totalité. Il reste à faire les plantations, la signalisation horizontale.

► Travaux Route de la laiterie : Ces travaux font l'objet d'un marché à procédure adaptée. Le dossier de consultation a été déposé sur la plateforme dédiée le 8 septembre 2025 avec comme date limite de remise des plis le 8 octobre 2025.

► Travaux Route de Beaumont : Le Maire informe que cette tranche n'a pas été affermie dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre, les travaux finalement décidés étant moins important que ceux prévus initialement. Deux devis ont été reçus, un 3ème est en attente.

► Point financiers sur ces travaux :

Projet initial = 450 000,00 € décomposé de la manière suivante :

- Route de Châtillon = 130 000,00 € TTC
+ 100 000,00 € pour traiter les eaux pluviales
= **230 000,00 € TTC**
- Rue de la Laiterie = 186 000,00 € TTC projet initial → **143 000,00 €** pour le projet final
- Route de Beaumont = 133 000,00 € TTC → décision de ne pas affermir ce marché et de faire un projet moins ambitieux. Devis d'environ **50 000,00 € TTC** en simplifiant les finitions (pas de bordures), en maintenant le mode doux et la maîtrise d'œuvre étant assurée par la commune.

P.MANGUELIN fait remarquer, pour la route de Beaumont, que si le fossé est comblé il sera nécessaire d'attendre que cela se stabilise avant toute intervention.

A.DESSERTINE précise qu'il ne faut pas imperméabiliser les sols et qu'il existe du matériel pour entretenir de tels chemins.

C.DESSERTINE rappelle que l'octroi de certaines subventions est conditionné à la préservation de la végétation et de la perméabilité des sols ;

J.FAGNI trouve dommage de ne pas sécuriser les piétons sur cette voie.

► Autres travaux :

L'abri vélo pour l'école maternelle = plusieurs solutions ont été étudiées. Le choix n'est pas encore acté.

I.MICHAUD fait remarquer la dangerosité de la route de St-Nizier avec sa circulation très rapide : nécessaire de réfléchir à une solution d'apaisement.

J.FAGNI propose l'installation d'un feu récompense comme sur la route de la Mitaine.

1) Changement des menuiseries – Appartement de l'école Maternelle

Le Maire présente au conseil municipal les trois devis reçus pour le changement des menuiseries de l'appartement situé 230 Grande Rue (au-dessus de l'école maternelle).

ENTREPRISES	MONTANT du DEVIS en TTC
DEGLETAGNE Serge (AME)	7 070,81 €
MONNET Philippe (SMP)	7 844,54 €
Ets BELOUZARD	8 893,65 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour), accepte le devis de l'entreprise AME de Serge DEGLETAGNE pour un montant de 7 070,81 €.

V.CHAMBAUD fait remarquer que l'appartement du service incendie dispose toujours de simple vitrage. Les menuiseries auraient pu être changées lorsque les façades de ce bâtiment ont été refaites.

2) Renouvellement des certificats CERTINOMIS

Dans le cadre de la dématérialisation des budgets et des actes, le Maire et le 1er Adjoint sont autorisés à signer électroniquement les actes télétransmis. Les certificats CERTINOMIS permettant ces signatures électroniques arrivent à expiration le 05/10/2025. Le renouvellement pour 3 ans de ces certificats est donc nécessaire en prenant l'option « sérénité » qui permet d'attribuer les certificats à de nouveaux porteurs pour la durée de vie restante desdits certificats suite aux sélections municipales 2026. Le montant de ce renouvellement s'élève à 912,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour), accepte le renouvellement pour 3 ans, des certificats CERTINOMIS du Maire et du 1^{er} Adjoint, pour un montant de 912,00 €.

3) RPQS Gestion des déchets

Le Maire rappelle que le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets dressé par la Communauté de Communes de la Dombes a été transmis aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Maire rappelle les missions et moyens du service prévention et gestion des déchets. Il insiste tout particulièrement sur l'évolution des tonnages de déchets collectés par catégories : ordures ménagères résiduelles, verre, déchets recyclables (bacs jaunes), déchets collectés en déchetterie → projection des graphiques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour), approuve le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets.

4) RPQS SPANC

Le Maire rappelle que le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif dressé par la Communauté de Communes de la Dombes a été transmis aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Maire en fait une présentation générale en rappelant les missions et moyens du SPANC, les modalités de contrôle des installations ainsi que l'accompagnement proposé aux administrés concernés (prestataires, tarifs...). Il poursuit en faisant une synthèse des installations existantes sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour), APPROUVE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

5) Réunions

► **Club de Foot** (S.LAPALUD) : 450 licenciés dont 20 de Marlieux. Le terrain de foot de Marlieux n'est plus utilisé par le club, seule la section des vétérans l'utilise.. Les communes concernées par ce Club, suite au regroupement, font remarquer un manque de communication de la part du club. L'essentiel de l'activité se fait à Chalamont. Le maire rappelle que le terrain de foot de Marlieux n'est plus homologué. J.FAGNI informe que le terrain de foot reste souvent éclairé après son utilisation, une solution serait à trouver pour y remédier.

► **France Services** (M.ALBERTI) : Ce service existe à la Communauté de Communes de la Dombes depuis 2020 avec des permanences sur Chatillon-la-Palud, Neuville-les-Dames, St-André-de-Corcy, St-Nizier-le-Désert, St-Paul-de-Varax, St-Trivier-sur-Moignans. Ce service apporte une aide aux usagers pour les dossiers de retraite, les déclarations d'impôts, le renouvellement de CNI ou passeport...

► **Conseil Communautaire** (M.GRANDJEAN) : La base de loisirs de St-Nizier-le-Désert gérée par la CCD dans le cadre de sa compétence Tourisme, n'a pas trouvé preneur avec une DSP. La solution d'un bail commercial n'étant pas possible pour la communauté de communes, la base de loisirs sera restituée à la commune de St-Nizier-le-Désert.

► **Diagnostic du PLH de la Dombes** : *(le rapport a été envoyé préalablement aux conseillers municipaux)* Ce travail important restitue l'habitat en Dombes. Les étapes suivantes pour aboutir au PLH se feront après les élections municipales de 2026.

► **ADMR** (C.MOISSONNIER) : Changement de Présidence en cours. Le déficit de la structure s'explique en partie par le manque de salarié qui permettrait la prise en charge de plus d'activités et par des charges supplémentaires liées aux voitures fournies par le Département.

► **A.I.D.S.** (C.MOISSONNIER) : Structure de réinsertion qui vient en aide aux personnes bénéficiant du RSA.

6) Questions diverses

I.MICHAUD demande des explications sur les décisions de la commission d'urbanisme sur certains dossiers d'urbanisme, lesquelles lui sont données.

Concernant le nettoyage du sol de l'église, l'entreprise DARGAUD a fait un devis d'un montant de 2 500,00 €. Le Maire informe qu'après être allé sur place, il a constaté que l'état du sol était correct et rappelle qu'il a été décapé il y a 7-8 ans. Cela ne semble donc pas nécessaire d'intervenir.

I.MICHAUD, en tant que bénévole prenant en charge avec d'autres personnes le ménage de l'église, explique les difficultés qu'elles rencontrent. Deux solutions sont possibles pour elles : faire intervenir une entreprise ou s'équiper de matériel adéquat. Elle rappelle également la nécessité de restaurer la porte de l'église.

Une décision sera prise après rencontre avec l'Abbé FRIES ;

C.DESSERTINE propose d'enlever les bancs et chaises défectueuses et mises de côté par mesure de sécurité.

A.DESSERTINE rappelle la nécessité de nettoyer le mur du cimetière.

F.DUMONT informe que les chaînes du monument aux morts devraient être installées pour le 11 novembre.

Le Comité des Fêtes a fait connaître son souhait d'être une association à part entière et non une structure qui coordonne l'ensemble des associations.

Prochains Conseils Municipaux : lundi 27 octobre 2025 – lundi 24 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Approbation à l'unanimité (12 voix pour) du Procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2025.

Le Maire :
Jean-Paul GRANDJEAN



Secrétaire de séance :
Eliane ROGNARD